

La HAS limite la vaccination anti-Covid-19 aux enfants de 5-11 ans fragiles

Mots-clés : #infectio #agences sanitaires #santé publique #produits de santé #HAS #vaccins #pédiatrie #prévention #Pfizer #recommandations

SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis), 30 novembre 2021 (APMnews) - La Haute autorité de santé (HAS) a recommandé mardi de vacciner "dès à présent" les enfants de 5-11 ans qui "présentent un risque de faire une forme grave de la maladie et de décéder et pour ceux vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou vulnérables non protégées par la vaccination".

Il s'agit d'un "premier avis" reposant sur les données disponibles "dans le contexte épidémiologique actuel" après l'autorisation de l'Agence européenne du médicament (EMA), jeudi, d'accorder une extension d'autorisation de mise sur le marché (AMM) au vaccin Comirnaty* de Pfizer à la posologie de 10µg pour les enfants âgés de 5 à 11 ans (cf [dépêche du 25/11/2021 à 16:54](#)).

Dans un communiqué, la HAS "recommande dès à présent d'ouvrir la vaccination à certains enfants de cette classe d'âge: ceux qui présentent un risque de forme sévère de la maladie et de décès et ceux qui vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée ou vulnérable non protégée par la vaccination et n'ayant pas pu être vaccinée".

Le premier sous-groupe d'enfants fragiles concerne "un peu plus de 360.000 enfants en France", qui présentent l'une des comorbidités suivantes:

- maladies hépatiques chroniques
- maladies cardiaques et respiratoires chroniques (y compris l'asthme sévère nécessitant un traitement continu)
- maladies neurologiques
- immunodéficience primitive ou induite par médicaments
- obésité
- diabète
- hémopathies malignes
- drépanocytose
- trisomie 21.

Le deuxième sous-groupe rassemble "d'autres enfants à risque" pour lesquels les données scientifiques spécifiques "sont encore limitées", c'est-à-dire des comorbidités identifiées chez les adultes comme étant associées à un risque de forme sévère de la maladie, notamment cancer récent, maladie rénale chronique, handicap neurologique, etc.

La HAS recommande aussi de "permettre aux médecins spécialistes d'organes et des maladies rares de proposer la vaccination au cas par cas, à partir d'une évaluation individuelle du bénéfice-risque de la vaccination, s'ils estiment que l'enfant est particulièrement vulnérable face à une infection par le Sars-CoV-2, sans attendre de données publiées spécifiques".

Enfin, le troisième sous-groupe concerne les enfants de 5 à 11 ans vivant dans l'entourage de personnes

immunodéprimées ou celui de personnes vulnérables non protégées par la vaccination, selon la stratégie dite de "cocooning".

Renforcer la prévention en milieu scolaire

En complément, la HAS recommande de "renforcer la prévention de la transmission en milieu scolaire par le maintien des mesures barrières, l'aération régulière des locaux et l'utilisation périodique des tests de dépistage". Depuis la "reprise très rapide" de l'épidémie il y a quelques semaines, il apparaît que "la classe d'âge des 6 à 11 ans est désormais celle, parmi les enfants scolarisés, qui enregistre le taux d'incidence le plus élevé".

Bien que dans la grande majorité des cas, les enfants infectés par le Sars-CoV-2 présentent des symptômes moins sévères que les adultes (risque de forme grave près de 25 fois inférieur), il existe des complications rares mais graves, les syndromes inflammatoires multi-systémiques pédiatriques (PIMS) qui doivent être détectés précocement pour déclencher une prise en charge hospitalière. Depuis le 2 mars 2020, 781 cas de PIMS ont été signalés par les pédiatres, 318 ont nécessité un séjour en réanimation et 199 en unité de soins critiques.

En outre, des symptômes prolongés de Covid-19 ("Covid long") peuvent aussi toucher les enfants, mais ne semblent pas persister au-delà de 12 semaines et moins les concerner que les adultes.

En France seulement trois décès avec Covid-19 (mais sans investigation ayant permis d'établir une imputabilité) étaient recensés en juillet 2020 chez les enfants de 0 à 9 ans.

La HAS ajoute qu'elle auditionnera, avec la Commission technique des vaccinations, les parties prenantes avant de rendre un avis sur la pertinence de l'élargissement de la campagne de vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans, sans préciser de date.

Il s'agira notamment d'éclairer le rapport bénéfice-risque individuel de la vaccination des enfants pour lesquels le risque de survenue de forme sévère ou de décès est faible au regard du risque possible de survenue d'effets indésirables rares (myocardites, péricardites) ainsi que les bénéfices indirects de cette vaccination sur les plans psychologique, social et éducatif.

[Avis du 25 novembre 2021 du collège de la HAS relatif à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes sévères de Covid-19 ou appartenant à l'entourage des personnes immunodéprimées](#)

Id/ab/APMnews

[LD9R3DQ69]

INFECTIO POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2021 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=375815&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowGfODsgBVDSfRTYFaarVZaQERrYXs atBWkk2EhG8P0cumAku1ah2FwBpNbA5NlyhaQo3EOryGIHkwuRauimetX5UEV_LY41kyP_JsS6GEYaPDKa3vFGKM7J_nFRbbLH7G ejNDtWaCIMKz6Hn33_9EfufmY_DFK6b2m0TTQQMpA5VN--ZClYl05vcmlIP7YhIHomoWoco3WkNOgE9-mhB1g